

Par cette déclaration unitaire, les organisations syndicales SNUipp-FSU 31, SNUDI-FO 31 et SE-UNSA31 vous font part de leur colère et de leur vive inquiétude quant à l'application de la loi Dussopt et ses conséquences sur le paritarisme, en particulier sur le mouvement. Nous vous rappelons solennellement que nous avons été élus délégués du personnel il y a tout juste un an, dans le cadre d'une élection démocratique. Actuellement, les délégués du personnel sont un des seuls liens entre l'administration et l'ensemble des collègues.

Les CAP ne sont et ne seront plus consultées, de même les groupes de travail avec les organisations syndicales ne sont et ne seront plus réunis pour examiner les vœux, les barèmes des collègues les renvoyant ainsi à une individualisation complète.

Nous rappelons notre opposition aux choix opérés par le gouvernement qui sont en rupture totale avec le travail réalisé par les représentant.es et les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire ou des possibles erreurs de l'administration.

Cette loi est en contradiction avec les principes inscrits dans le statut général de la Fonction Publique, à l'égalité de traitement des agents pour leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion.

Nous nous adressons également à vous, pour réitérer notre demande de voir les droits syndicaux des collègues respectés, facilités et encouragés comme ils doivent l'être dans toute démocratie.

Ainsi, les consignes restrictives et les pressions exercées sur les collègues qui souhaitent participer à des Réunions d'Informations Syndicales telles qu'elles sont définies dans Le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 et la Circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 doivent cesser.

Nous soutiendrons tous les personnels qui seraient victimes de pression dans l'exercice de leurs droits syndicaux.